

AR PREFECTURE

016-200054047-20210329-2021_03_29_11-DE
Reçu le 01/04/2021

Afin de permettre aux agents de changer de grades et d'accéder aux grades supérieurs, Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de procéder à la création :

- d'un poste d'adjoint technique principal de première classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} Mai 2021.
- d'un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} Septembre 2021.
- d'un poste d'adjoint administratif principal de première classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} Juin 2021.

Monsieur le Maire indique qu'il convient également de supprimer les postes suivants :

- un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet au 1^{er} Mai 2021,
- un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet au 1^{er} Juin 2021.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire,
- CREE un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet aux dates mentionnées ci-dessus,
- SUPPRIME un poste d'adjoint administratif principal deuxième classe à temps complet, un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe aux dates mentionnées ci-dessus,
- Modifier en ce sens le tableau des effectifs,
- INSCRIT les crédits nécessaires et les charges sociales se rapportant à ce poste au budget 2021 de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 31 mars 2021

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

